

COMMUNE DE CRAPONNE-SUR-ARZON
HAUTE-LOIREEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2024 À 20H30

Date de la convocation : le 27 novembre 2024	Nombre de Membres : 19
Date de publication : le 27 novembre 2024	Afférents au Conseil Municipal : 19
Présidence de la Séance : MIRMAND Laurent	En exercice : 19
Secrétaire de Séance : PROHET Michelle	Qui ont pris part à la délibération : 15
Numéro d'ordre de la présente délibération : 2024/098	

PRESENTS : MIRMAND Laurent, CARTIER Christine, PROHET Michelle, DEMAS Paul, JOUVHOMME Karen, COUTANSON Frédéric, DUMAS Yvette, FERRY Fabienne, GIRARD Franck, MANIVIT Sandrine, SOULAS Elisabeth, PERGIER Odile, PITAVY Benoît, SALANON Gérard, RAMOUSSE Michel.

EXCUSES : CHAPPON Claude, VIGNAL Hervé, DELAVAY COURTIAL Caroline, CHARBONNIER Fanny.

DELIBERATION N°2024/098 – TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX

Rapporteur : Laurent MIRMAND

À compter du 1^{er} janvier 2025, les tarifs en vigueur seront les suivants :

I. Tarifs liés aux équipements communaux**A. Le Camping***1. Concernant les séjours*

LOCATION PONCTUELLE	Hors saison Du 1 ^{er} mai au 14 juin et du 16 septembre au 15 octobre	Pleine saison Du 15 juin au 15 septembre
Emplacement par jour	6,50 €	9,00 €
Redevance par campeur par jour	3,50 €	3,50 €

ABONNEMENT ANNUEL	Tarifs
Forfait pour la période du 1 ^{er} mai au 15 octobre, comprenant un emplacement y compris automobile et la redevance journalière pour deux personnes	800,00€
Redevance par personne supplémentaire par jour	3,50 €

Le camping est gratuit pour les moins de deux ans.

Les tarifs du camping n'incluent pas la taxe de séjour.

2. Autres tarifs

GARAGE MORT

Tarifs

400,00 €

BORNE CAMPING-CAR

Tarifs

2,00 €

B. Les Salles communales

1. Dispositions générales

Deux cautions seront demandées pour la location des salles communales situées au bâtiment socio-culturel de la Grenette et au Parc des Sports, sauf celles servant uniquement pour des réunions de courtes durées avec un public restreint. Leur montant est de :

- 500,00 € pour préserver des dégradations matérielles ;
- 350,00 € pour prévenir du non-nettoyage des locaux suite à leur utilisation.

Une facturation des dégâts réels sera ensuite opérée.

Une gratuité peut s'appliquer à certaines réservations des salles communales situées au bâtiment socio-culturel de la Grenette, au Parc des Sports, au Groupe Scolaire Marguerite Vallade-Gibert ainsi qu'à la Mairie.

La gratuité s'applique d'office :

- Pour les actions des associations de la Commune pour les salles de moins de 300 m² ;
- Pour les actions à destination des enfants de la Commune ;
- Pour des réunions de courtes durées avec un public restreint (modalité valable pour certaines salles uniquement, précisées ci-dessous).

La gratuité peut s'opérer, sur demande du loueur et non sur proposition du service, dans le cadre :

- D'actions avec un fort rayonnement impliquant une promotion importante du territoire ;
- D'actions des associations de la Commune pour les salles de plus de 300 m².

La gratuité n'exonère pas les loueurs des cautions et de la fourniture de l'attestation d'assurance de la salle sauf pour les réservations dans le cadre des réunions de courtes durées avec un public restreint.

Pour l'accès aux locaux de la commune pour les activités d'associations communales inscrites au planning, une remise de clé au bureau de l'association est possible contre une caution fixée à 150,00€.

2. Salles du Parc des Sports

Les salles du Parc des Sports font toutes plus de 300 m². Les associations communales doivent donc effectuer une demande pour bénéficier de la gratuité.

Salle polyvalente (uniquement à partir de 150 personnes)	Tarifs par manifestation
Location simple	500,00 €
Location par des associations communales	270,00 €
Location pour cérémonie civile	180,00 €

Gymnase	Tarifs par manifestation
Location simple	1 000,00 €
Location par des associations communales	500,00 €

Les tarifs tiennent compte de la pose et dépose du revêtement de sol par le personnel communal (environ 16 heures de manutention).

3. Salles du bâtiment socio-culturel de la Grenette

Les salles du bâtiment socio-culturel de la Grenette font toutes moins de 300 m². Les associations communales bénéficient donc de la gratuité d'office.

Salle L'Ance/Arzon	Tarifs par manifestation
Location simple	300,00 €
Location pour cérémonie civile	180,00 €

Salle d'exposition	Tarifs par manifestation
Location simple	150,00 €

Salle de spectacle	Tarifs par manifestation
Location simple	400,00 €

Salle des associations

La salle des associations est proposée uniquement pour des réunions de courtes durées avec un public restreint. Elle ne nécessite donc ni cautions, ni tarifications puisqu'elle est louée gracieusement.

Le prêt de cette salle se fera après sollicitation du loueur.

4. Salle du Groupe Scolaire Marguerite Vallade-Gibert

La salle du Groupe Scolaire Marguerite Vallade-Gibert, dite la Salle du Préau, est proposée uniquement pour des réunions de courtes durées avec un public restreint. Elle ne nécessite donc ni cautions, ni tarifications puisqu'elle est louée gracieusement.

Le prêt de cette salle se fera après sollicitation du loueur.

5. Salles de la Mairie

Les salles de la Mairie – à savoir la Salle Justice de Paix, la Salle du Conseil Municipal ainsi que l'Annexe des Élus – sont proposées uniquement pour des réunions de courtes durées avec un public restreint. Elles ne nécessitent donc ni cautions, ni tarifications puisqu'elles sont louées gracieusement.

Le prêt de ces salles se feront après sollicitation du loueur.

C. Le Parc des Étoiles

Le Parc des Étoiles est un terrain communal disponible pour des manifestations. Son prêt se fera par conventionnement avec le loueur.

II. Tarifs liés aux services socio-culturels de la commune

A. La Médiathèque et la ludothèque

1. Abonnements liés à la médiathèque

	Tarifs
Carte annuelle nominative simple à l'année coulante	20,00 €
Carte annuelle nominative à l'année coulante destinée aux : - Moins de 18 ans ; - Étudiants ; - EPHAD communaux dans le cadre de leurs activités ; - Établissements scolaires communaux et extérieurs dans le cadre de leurs activités.	Gratuite
Carte mensuelle nominative	5,00 €

AR Prefecture

043-214300808-20241204-2024098-DE
Reçu le 06/12/2024

2. Le Point Relais Jeu

Dans le cadre d'un partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, un point relais jeu est mis en place au sein de la Médiathèque. Ce prêt est ouvert aux usagers intéressés sans obligation d'être préalablement abonné à la Médiathèque.

	Tarifs
Emprunt d'un jeu	1,50 €
Emprunt de 10 jeux	11,00 €
Caution par prêt	45,00 €
Pénalité en cas de restitution de jeu incomplet	1,00 € par pièce manquante

B. Les jardins familiaux

	Tarifs
Prix au m ² par année coulante	0,50 €

III. Droits de place

A. Les marchés

<u>Présence ponctuelle</u>	Tarifs
Période estivale (du 1 ^{er} mai au 31 octobre)	1,00 € le mètre-linéaire avec un minimum de perception de 2,00 €
Période hivernale (du 1 ^{er} novembre au 30 avril)	0,50 € le mètre-linéaire avec un minimum de perception de 2,00 €
Droit au branchement électrique, toutes périodes	2,50 €

<u>Abonnement annuel (52 samedis)</u>	Tarifs
Abonnement comprenant les samedis de foires, soit le 1 ^{er} samedi de Mai et le 3 ^e samedi d'Octobre	25,00 € le mètre-linéaire
Droit au branchement électrique annuel	104,00 €

B. Les Foires

	Tarifs
Pour les foires ayant lieu le 1 ^{er} samedi de Mai et le 3 ^e samedi d'Octobre	1,50 € le mètre-linéaire avec un minimum de perception de 2,00 €

C. Fête votive

Les festivités auront lieu autour du 15 août.

Les tarifs de la fête votive sont calculés par tranche, selon les mètres-carrés. Ils sont à la journée, dans la limite de deux jours.

Fraction des mètres-carrés tarifable	Tarifs à appliquer sur la tranche
Inférieur ou égal à 100 m ²	0,60 € le m ²
De 101 à 200 m ²	0,50 € le m ²
Supérieur à 200 m ²	0,30 € le m ²

Exemple pour une installation de 230 m², selon ce barème applicable, le calcul du tarif final à la journée appliqué est le suivant :

- *Tranche de mètres-carrés jusqu'à 100 m² tarifée à 0,60 € le m² :
soit $100 \times 0,60 = 60,00 \text{ €}$*
- *Tranche de mètres-carrés de 101 à 200 m² tarifée à 0,50 € le m² :
soit $(200-100) \times 0,50 = 50,00 \text{ €}$*
- *Tranche de mètres-carrés supérieur à 200 m² tarifée à 0,30 € le m² :
soit $(230-200) \times 0,30 = 9,00 \text{ €}$*

*Ainsi, le tarif final à la journée pour une installation de 230 m² est de :
 $60,00 + 50,00 + 9,00 = 119,00 \text{ €}$.*

IV. Les redevances voirie pour les occupations privatives du domaine public

	Tarifs
Pour travaux par période de 7 jours <i>Chaque période commencée est due. Les 14 premiers jours ne sont pas payants si la demande d'occupation du domaine public se rapporte à des travaux d'amélioration du bâti.</i>	25,00 €
Pour déménagement pour la journée	20,00 €
Droit de stationnement des taxis sur la commune	0,00 €
Terrasses de café et autres équipements commerciaux ou destinés aux activités commerciales ou libérales occupant le domaine public, suite à autorisation	25,00 € par mois jusqu'à 25 m ² d'occupation
	40,00 € par mois à partir de 25 m ² d'occupation

V. Cimetière**A. Concessions des cimetières de Craponne et de Pontempeyrat**

		Tarifs
Cimetière C de Craponne	Nouveau Trentenaires	100,00 € le m ²
	Nouveau Perpétuelles	153,00 € le m ²
Cimetières A et B de Craponne et cimetière de Pontempeyrat	Ancien Trentenaires	75,00 € le m ²
	Ancien Perpétuelles	90,00 € le m ²

B. Columbarium

		Tarifs
Trentenaires		800,00 € la case
Perpétuelles		1 200,00 € la case

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu la délibération n° 2023/089 en date du 4 décembre 2023 ;

Considérant que le Conseil Municipal a une compétence générale de droit commun pour régler par ses délibérations les affaires de la commune dont les tarifs des services municipaux ;

Considérant qu'il convient de procéder à une réactualisation ;

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'entrée en vigueur des tarifs des services municipaux ci-dessus présentés à partir du 1^{er} janvier 2025.

Pour extrait conforme au registre
À CRAPONNE/ARZON,
Le 4 décembre 2024

Laurent MIRMAND,
Maire de CRAPONNE/ARZON



AR Prefecture

043-214300808-20241204-2024098-DE
Reçu le 06/12/2024